



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Violences obstétricales

Question écrite n° 36831

### Texte de la question

M. Damien Abad alerte M. le ministre des solidarités et de la santé sur les violences obstétricales. En effet, l'expression abdominale qui consiste à exercer une forte pression sur le ventre d'une femme en train d'accoucher permettrait de raccourcir la 2ème phase de l'accouchement, période allant de la dilatation complète du col de l'utérus à la naissance de l'enfant par les voies naturelles. Or l'expression abdominale fait partie de ces pratiques condamnées et interdites par la Haute autorité de santé depuis 2007. En outre, encore aujourd'hui plus de 20 % des femmes subissent une expression abdominale durant leur accouchement. De nombreuses femmes indiquent que l'expression abdominale a été pratiquée sans qu'on leur demande leur avis. Cette pratique ne permettait pas d'éviter systématiquement le recours à l'extraction instrumentale ou à la césarienne. Elle peut également entraîner des ruptures utérines, des déchirures graves, sans oublier qu'elle provoque un stress physique et psychique sur la femme qui accouche. Aussi, il lui demande s'il envisage de bien vouloir condamner ces pratiques jugées inutiles et dangereuses.

### Données clés

**Auteur :** [M. Damien Abad](#)

**Circonscription :** Ain (5<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 36831

**Rubrique :** Femmes

**Ministère interrogé :** [Solidarités et santé](#)

**Ministère attributaire :** [Santé et prévention](#)

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [2 mars 2021](#), page 1825

**Question retirée le :** 21 juin 2022 (Fin de mandat)